

extrait
DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil seize, le six décembre, le Conseil Municipal de la commune de REVEL dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Bernard MICHON, Maire.

Nombre de membres afférents au conseil municipal : 15

En exercice : 15

Qui ont pris part au vote : 13

Présents : Bernard MICHON ; Coralie BOURDELAIN ; Sandrine GAYET ; Alain GUIMET ; Frédéric GEROMIN ; Vincent PELLETIER ; Jean-Marc BELLEVILLE ; Laurence LEROUX ; Stéphane MASTROPIETRO ; ; Jean-Paul BELLIN ;

Procurations : Thierry MAZILLE à Stéphane MASTROPIETRO ; Catherine REAULT à Sandrine GAYET ; Céline BERNIGAUD à Coralie BOURDELAIN

Absents : Lionel FIAT ; Christelle DEROUET

Lesquels forment la majorité des membres en exercice. Il a été, conformément aux dispositions de l'article 53 de la loi du 5 avril 1884, procédé à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil. Sandrine GAYET ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions, qu' elle a acceptées.

Date de la convocation : 30 novembre 2016

DELIBERATION N° 3

OBJET : DEMANDE DE SUBVENTION AU FIPHFP (Fonds pour l'insertion des personnes handicapés dans la fonction publique) POUR PROJET DE REHABILITATION ET MISE EN ACCESSIBILITE PMR DU BATIMENT ECOLE / MAIRIE

Rapporteur : Bernard MICHON

Monsieur le Maire expose au conseil municipal l'Avant Projet Sommaire du projet de réhabilitation et la mise en accessibilité PMR du bâtiment école/mairie.

La dernière estimation des travaux (honoraires et bureaux de contrôles compris) s'élève à : 1.905.795,32 € HT dont : 54.234 € HT pour la partie accessibilité PMR

Après délibération, le conseil municipal autorise à l'unanimité Monsieur le Maire à demander des subventions au FIPHFP.

Ainsi fait et délibéré, à Revel, le 6 décembre 2016
Pour extrait

Bernard MICHON
Maire de Revel,

